



Collectif Destocamine
68310 WITTELSHEIM
Tél : 03 89 57 72 54 – 06 87 16 37 86
www.destocamine.fr

APPEL SOUTIEN

Depuis sa création, le collectif Destocamine se bat pour le déstockage des 44000 tonnes de déchets très dangereux qui se trouvent sous nos pieds, dans le fond de la mine à Wittelsheim .Nous nous insurgeons contre l'État qui n'entend que le seul son de l'entreprise Stocamine et n'accepte aucune discussion avec les opposants. Nous tous ne pouvons accepter de laisser polluer le sol et l'air de notre territoire. Nous citoyens, ne pouvons accepter la pollution annoncée de la nappe phréatique du Rhin, la plus grande d'Europe malgré les hypothétiques barrages qui retarderaient cette pollution. Nous n'acceptons pas l'injection de tout ce béton dans notre sous sol dont le coût annoncé est énorme alors que la sortie des déchets est la solution de bon sens en regard du principe de précaution. La gabegie financière, sous l'égide de M. A. ROLLET le liquidateur amiabie, dénoncée par la cour des comptes en avril 2014 perdure et s'aggrave. Il faut lire le rapport édifiant des enquêteurs publics de 2017 qui souligne tous les manquements dans les études présentées pour comprendre la situation enlisée de ce dossier depuis 2012. M. ROLLET joue la montre pour prouver que le déstockage sera trop dangereux. Même les enquêteurs publics s'y sont laissés prendre en donnant un avis favorable au projet certes avec cependant des réserves.

Nous n'acceptons pas l'arrêté du Préfet Laurent TOUVET, qui arrivant dans notre département, signe le 23 mars 2017 l'autorisation de confiner 42000 tonnes de déchets hautement toxiques par des barrières de béton qui ne feront que retarder la pollution (de l'avis de tous les experts). L'Etat doit prendre ses responsabilités en écoutant la population et ses élus, pour ordonner la sortie de tous les déchets et annuler cette décision d'un préfet qui d'ici peu aura quitté notre région. Le collectif Destocamine a missionné Maître F. ZIND, avocat au barreau de Strasbourg, pour demander l'annulation de cet arrêté. Le recours contentieux a été déposé le 24 juillet 2017 au tribunal administratif de Strasbourg, porté par la CLCV et ALSACE NATURE, deux associations composantes du collectif Destocamine ayant la légitimité pour ester en justice.

Les honoraires de l'avocat s'élevant à 6600 euros, nous lançons un appel à votre générosité. Votre don peut nous être envoyé soit :

- **par chèque à l'ordre de CLCV DESTOCAMINE au 2, rue de la Fraternité 68310 Wittelsheim**
- **par virement sur le compte dédié CLCV DESTOCAMINE au CCM du Bassin Potassique 2 rue de Cernay 68310 Wittelsheim : code banque 10278 /code guichet 03521/compte No:00010194901/clé 34.**

Vous recevrez en retour une attestation pour déduction fiscale de 66% de votre don en nous laissant vos coordonnées.

Chaque don sera le bienvenu. Grand merci pour nous tous et pour les générations futures.

Août 2017

Collectif DESTOCAMINE, constitué d'associations et d'organisations suivantes : ACCES, AC Langenzug, Alsace Nature, BUND, CLCV, GAIA, TET, CFDT, CFTC, CGT.